



## Communiqué commun CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF de Maine et Loire

# NON À UNE LOI QUI FACILITE LA FLEXIBILITÉ ET LES LICENCIEMENTS!

Les unions départementales **CGT** et **FO**, les organisations syndicales **FSU**, **Solidaires** et **UNEF** de Maine et Loire, réunies le 20 février 2013, dénoncent avec détermination la régression que représenterait la transposition de l'accord dit « compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi » en projet de loi.

Les garde-fous illusoirement précisés dans cet accord pour limiter et rendre plus chers les Contrats à Durée Déterminée ne

concernent en réalité qu'une infime partie de ces contrats : les CDD de plus de trois mois ne sont pas concernés, pas plus que les contrats saisonniers, ni les contrats conclus pour une tâche précise ou temporaire ni le travail intérimaire.

A l'inverse, les mesures prises prétendument pour aider à la compétitivité des entreprises satisfont toutes les demandes du patronat et détruisent des pans entiers du code du travail :

**Mobilité ou viré** (article 15) : En cas de « restructurations, les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

**Faciliter les licenciements** (article 20) : Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement

**Les patrons à l'abri des juges** (titre V) : Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

**Généralisation du chantage à l'emploi** (article 18) : Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable

**A** lors que des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et que nous comptons 1 000 chômeurs supplémentaires tous les jours, **la lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.**

Cet accord, voulu par le Medef, va à l'inverse : il lui permettrait d'avoir encore plus de facilités pour licencier. Et le gouvernement a annoncé qu'il présenterait un projet de loi en ce sens au conseil des ministres du 6 mars. Le gouvernement a annoncé sa volonté de le retranscrire dans le secteur public.

**Cet accord s'inscrit dans la poursuite d'une politique d'austérité catastrophique pour les salariés, les jeunes, les retraités, les chômeurs.**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF de Maine et Loire exigent du gouvernement et des parlementaires le rejet de cet accord.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires et UNEF de Maine et Loire appellent à se mobiliser partout pour faire échec à cet accord.

**LE MARDI 5 MARS 2013, DÉBRAYAGES / GRÈVE/ MANIFESTATIONS ENSEMBLE, PRIVÉ-PUBLIC, ACTIFS, RETRAITÉS, ÉTUDIANTS, JEUNES, CHÔMEURS**

CETTE JOURNÉE DOIT EXPRIMER

- ▶ **UN REFUS DE L'AUSTÉRITÉ ET DE LA FLEXIBILITÉ;**
- ▶ **L'EXIGENCE DE RÉPONSES NOUVELLES POUR LES DROITS SOCIAUX, L'EMPLOI,**
- ▶ **L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS.**

**À Angers  
10h30  
Place Leclerc**

**À Cholet,  
10h30 place  
Travot**

**À Saumur,  
10h30, place  
de la Mairie**

**À Segré,  
11h, place de  
la république.**